

PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE DU 2nd DEGRE VERS L' EGPAAnnée scolaire **2018/2019**

Proposition d'orientation transmise par le collège ou demande formulée par la famille

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, information aux familles pour présenter l'EGPA
Demande auprès du coordonnateur du dossier à constituer



Lors du conseil de classe du 1er trimestre, sur décision de l'équipe pédagogique,
proposition d'orientation formulée aux familles



Constitution du dossier :

- L'évaluation de la maîtrise des éléments définis dans le socle commun de connaissances
- Accord des familles
- Bilan psychologique + évaluations psychométriques
- Evaluation sociale si internat demandé
- Eléments médicaux si pathologie impactant les apprentissages

Avant le 28 février 2019 (date butoir)

envoi du dossier par le collège à l'IEN ASH (à l'intention du coordonnateur CDOEA)

coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr (02 43 61 58 69)

Réunion des équipes techniques de la Commission Départementale :
Etude, Validation, Notification des avis



Transmission par le coordonnateur de l'avis à la famille pour accord dans un délai de 15 jours



3^{ème} trimestre 2019, transmission par le coordonnateur au Directeur Académique
de l'avis de la Commission Départementale et de la réponse de la famille pour décision

**Juin 2019**, affectation par le Directeur Académique en fonction des places disponibles